



Employeur qui met fin à la période d'essai : abus?

Par **neveron**, le **25/11/2008** à **21:15**

Bonjour,

Je vous explique mon cas :

J'ai quitté un poste en CDI dans une grosse entreprise de télécom pour une société de services (SSII) - il s'agissait d'un recrutement par profil, cette SSII m'indiquant qu'elle avait de toutes façons du travail pour moi car mon profil est assez recherché.

C'était un poste de cadre, 3 mois de période d'essai renouvelable.

Problème :

Au premier jour de ma prise de poste, pas de travail pour moi. Ma mission était reportée, j'ai donc été en inter-contrat.

Ma mission a été en perpétuel report, et aujourd'hui, après 3 mois d'intercontrat et toujours aucune mission, ils mettent fin à ma période d'essai faute de travail.

Ma question est simple : ont ils le droit? Sachant que je n'ai pas travaillé, je ne peux pas avoir été jugé coupable d'une faute, ou "ne convenant pas au poste".

D'après ce que j'ai pu lire, "dans certains cas, les tribunaux peuvent considérer que la rupture est abusive. Par exemple quand les motifs de la séparation sont étrangers au travail (intention de nuire pour des raisons personnelles, divergences syndicales, discrimination, etc.) ou quand l'employeur rompt la période d'essai tout de suite après l'embauche, sans avoir eu le temps de vérifier les capacités professionnelles du salarié (Cour de Cass. 22/11/95). "

C'est bien mon cas, non? L'employeur n'a pas pris le temps de vérifier mes capacités professionnelles.

Merci par avance de m'éclairer sur ce sujet.

Par **idem**, le **08/07/2009** à **11:50**

Bonjour,

J'ai eu le même problème et je souhaiterais connaître la suite de vos démarches

cdt